

Commission d'Appels d'Offres du 15 mai 2024

Mairie de Vagney – Salle des commissions – 18h00

Etaient présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Cédric PIERREL, Michaël ROHR, Daniel JOMARD, Karine CLAUDE, Dorine ROBERT, Jean-Michel PHILIPPE.

Etaient excusés : Jean-Michel MARTIN, Philippe CUNY, Ludovic VINCENT.

Services : Jérôme CUNAT, Rémi DECOMBE.

Objet : Marché public de réfection des toitures des ateliers municipaux.

1°/ Marché public de réfection des toitures des ateliers municipaux (lot n°3) – analyse des offres :

a) Données du marché

Date limite de réception des offres : vendredi 26 avril 2024 à 18h00.

Date d'ouverture des plis : lundi 06 mai 2024, 18h00.

Publication : lundi 15 avril 2024, site internet communal, plateforme de dématérialisation SPL X-DEMAT.

Objet du marché : travaux de réfection des toitures des ateliers municipaux – lot n°3 panneaux photovoltaïques, reconsultation suite à déclaration sans suite de la consultation initiale.

Durée : 16 semaines de travaux au maximum.

Estimation du coût des travaux : 56 400 € TTC.

Une prestation supplémentaire éventuelle à chiffrer, estimée à 960,00 € TTC (module de suivi de la production/consommation depuis un mobile, tablette, pc...).

Suite à la nouvelle consultation le matériel retenu a bien reçu l'avis technique permettant une mise sur le marché.

Critères d'attribution :

- Critère n°1 : Prix : 45 %

- Critère n°2 : Valeur technique de l'offre : 55 %

b) Offres reçues

Société candidate	Date de dépôt	Format de l'offre	Lot	Montant € TTC
SARL Lor'solaire	19/04/2024	électronique	3	52 230,49 €
I ELEC	25/04/2024	électronique	3	47 997,12 €
SARL Manens Elec	26/04/2024	électronique	3	41 880,00 €
AFONSO SA	26/04/2024	électronique	3	55 301,95 €

Au vu de ces chiffres, la société moins-disante est la société Manens Elec.

Par rapport à la précédente consultation, les mêmes entreprises ont répondu sauf l'entreprise CUNIN.

Néanmoins, l'analyse des offres est nécessaire afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, et de définir si une négociation est opportune avant attribution.

c) Analyse des offres

Concernant les documents de candidatures, certains dossiers sont partiellement complets seulement, ce qui peut toutefois être régularisé en cours de négociation si la commission d'appels d'offres le décide en conformité avec le code de la commande publique.

Sur le critère du prix, l'entreprise la moins-disante est la société Manens Elec, chaque offre obtenant une note sur 45 au *pro rata* de son offre financière avec pour référence l'offre la moins coûteuse qui obtient la note maximale. Aucune erreur de décomposition n'a été décelée dans les offres reçues.

Sur le critère de la valeur technique des offres reçues, noté sur 55 points, il y a peu de différences entre les diverses propositions :

- Les offres Manens et IElec obtiennent la meilleure note de 47 points, avec peu d'éléments manquants (références, moyens humains)
- L'offre Lorsolaire obtient la note de 39 points, avec quelques détails à fournir sur les panneaux (produit équivalent mais fournir l'avis technique) et le planning.
- L'offre Afonso obtient 38 points avec quelques manques sur les fiches techniques principalement et l'absence de planning.

Après analyse des offres, le maître d'œuvre propose le classement suivant :

- Entreprise MANENS – 92 points
- Entreprise I ELEC – 86,26 points
- Entreprise Lorsolaire – 75,08
- Entreprise AFONSO – 72,08

La commission d'appel d'offres a le choix entre l'attribution du marché à la meilleure offre qui est celle de l'entreprise Manens, et l'engagement d'une procédure de négociation pour améliorer certains points techniques et financiers du lot de marché ainsi que le complément des documents manquants avec les trois entreprises les mieux classées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres de la commission proposent :

- D'engager la phase de négociation avec les trois entreprises les mieux classées
- De demander à chacune des entreprises les pièces complémentaires manquantes

2°/ Prochaines réunions :

Les réunions futures porteront notamment sur le marché public d'assurance communale.

La commission se réunira le 21 mai à 18h30 pour étudier les offres suite à négociation et attribuer le marché.

La séance est levée à 18h30.

VAGNEY, Le 16 mai 2024,

Le Maire,

Didier HOUOT

